



LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT MOTO BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
FDS Réf.: 3469
Date d'émission: 20-08-15 Date de révision: 07-07-20 Remplace la fiche: 06-06-17 Version: 4.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT MOTO BARDAHL
Code du produit : 3469 # 739346R6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants
ZI TOURNAI OUEST 2 - RUE DU MONT DES CARLIERS, 3
7522 TOURNAI - BELGIQUE
T +32 (0).69.59.03.60 - F +32 (0).69.59.03.61
msds@bardahlfrance.com - www.bardahl.fr

Fournisseur

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants
ZI TOURNAI OUEST 2 - RUE DU MONT DES CARLIERS, 3
7522 TOURNAI - BELGIQUE
T +32 (0).69.59.03.60 - F +32 (0).69.59.03.61
msds@bardahlfrance.com - www.bardahl.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 (0)70.245.245 / +33 (0)1.45.42.59.59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	

LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT MOTO BARD AHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	Free telephone number with a 24/7 access. Experts answer all urgency questions on dangerous products in French, or German
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
Tunisie	CENTRE ANTI-POISON DE TUNISIE	Rue Abou Kacem Chebbi MONTFLEURY 1089 TUNIS CHEBBI TUNIS	+71335500 +71335190	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 H302
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2 H373
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Composants dangereux :

éthylène-glycol; 2,2'-oxybiséthanol; diéthylène glycol

Mentions de danger (CLP) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par ingestion).

LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT MOTO BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P260 - Ne pas respirer les vapeurs. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage. P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Phrases supplémentaires	: Contient : Agent amérisant.
Fermeture de sécurité pour enfants	: Non applicable
Avertissement tactile	: Applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
éthylène-glycol	(N° CAS) 107-21-1 (N° CE) 203-473-3 (N° Index) 603-027-00-1 (N° REACH) 01-2119456816-28	40-50	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373
2,2'-oxybiséthanol; diéthylène glycol	(N° CAS) 111-46-6 (N° CE) 203-872-2 (N° Index) 603-140-00-6	5-10	Acute Tox. 4 (Oral), H302
Potassium 2-ethylhexanoate	(N° CAS) 3164-85-0 (N° CE) 221-625-7	<3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Repr. 2, H361fd

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT MOTO BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Antidote. Ethanol.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations : Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer la zone. Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante.
Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT MOTO BARD AHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Conditions de stockage : Stocker dans un récipient fermé. Conserver à l'abri du gel.
Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition.
Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthylène-glycol (107-21-1)	
UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylene glycol
IOELV TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
IOELV TWA (ppm)	20 ppm
IOELV STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
IOELV STEL (ppm)	40 ppm
Notes	Skin
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK (mg/m ³)	26 mg/m ³
MAK (ppm)	10 ppm
MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	52 mg/m ³
MAK Valeur courte durée (ppm)	20 ppm
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylèneglycol (en aérosol) # Ethyleenglycol
Valeur limite (mg/m ³)	52 mg/m ³
Valeur seuil (ppm)	20 ppm
Valeur courte durée (mg/m ³)	104 mg/m ³
Valeur courte durée (ppm)	40 ppm

LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT MOTO BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Classification additionnelle	D: la mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air, M: la mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage. # D: de vermelding "D" betekent dat de opname van het agens via de huid, de slijmvliezen of de ogen een belangrijk deel van de totale blootstelling vormt. Deze opname kan het gevolg zijn van zowel direct contact als zijn aanwezigheid in de lucht, M: de vermelding "M" duidt aan dat bij de blootstelling boven de grenswaarde irritatie optreedt of er gevaar bestaat voor acute vergiftiging. Het werkproces moet zo zijn ontworpen dat de blootstelling de grenswaarde nooit overschrijdt. Bij een controle geldt dat de bemonsterde periode zo kort mogelijk moet zijn om een betrouwbare meting te kunnen verrichten. het meetresultaat wordt dan gerelateerd aan de beschouwde periode.
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/03/2002
Danemark - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Grænsevædi (8 timer) (mg/m ³)	26 mg/m ³
Grænsevædi (8 timer) (ppm)	10 ppm
Grænsevædi (STEL) (mg/m ³)	52 mg/m ³
Grænsevædi (STEL) (ppm)	20 ppm
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylèneglycol (vapeur)
VME (mg/m ³)	52 mg/m ³
VME (ppm)	20 ppm
VLE(mg/m ³)	104 mg/m ³
VLE (ppm)	40 ppm
Note (FR)	Valeurs réglementaires indicatives; risque de pénétration percutanée
Référence réglementaire	Arrêté du 30 juin 2004 modifié (réf.: INRS ED 984, 2016)
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)	
Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	26 mg/m ³
Valeur limite au poste de travail (ppm)	10 ppm
Irlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	52 mg/m ³
OEL (8 hours ref) (ppm)	20 ppm
OEL (15 min ref) (mg/m ³)	104 mg/m ³
OEL (15 min ref) (ppm)	40 ppm
Italie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	20 ppm
OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
OEL STEL (ppm)	40 ppm
Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	52 mg/m ³
Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m ³)	104 mg/m ³

LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT MOTO BARD AHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

MAC C (mg/m ³)	104 mg/m ³
MAC C (ppm)	40 ppm
Pologne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NDS (mg/m ³)	15 mg/m ³
NDSP (mg/m ³)	50 mg/m ³
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLA-ED (mg/m ³)	52 mg/m ³
VLA-ED (ppm)	20 ppm
VLA-EC (mg/m ³)	104 mg/m ³
VLA-EC (ppm)	40 ppm
Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	25 mg/m ³
nivågränsvärde (NVG) (ppm)	10 ppm
kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	50 mg/m ³
kortidsvärde (KTV) (ppm)	20 ppm
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
WEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
WEL TWA (ppm)	20 ppm
WEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
WEL STEL (ppm)	40 ppm
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (mg/m ³)	26 mg/m ³
VME (ppm)	10 ppm
VLE(mg/m ³)	52 mg/m ³
VLE (ppm)	20 ppm

2,2'-oxybiséthanol; diéthylène glycol (111-46-6)

Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

MAK (mg/m ³)	44 mg/m ³
MAK (ppm)	10 ppm
MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	176 mg/m ³
MAK Valeur courte durée (ppm)	40 ppm

Danemark - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Grænsevædi (8 timer) (mg/m ³)	11 mg/m ³
Grænsevædi (8 timer) (ppm)	2,5 ppm
Grænsevædi (STEL) (mg/m ³)	22 mg/m ³
Grænsevædi (STEL) (ppm)	5 ppm

Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)

Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	44 mg/m ³
Valeur limite au poste de travail (ppm)	10 ppm

Irlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	100 mg/m ³
--	-----------------------

LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT MOTO BARD AHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

OEL (8 hours ref) (ppm)	23 ppm
Lettonie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Pologne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NDS (mg/m ³)	10 mg/m ³
Roumanie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	500 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	115 ppm
OEL STEL (mg/m ³)	800 mg/m ³
OEL STEL (ppm)	184 ppm
Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	45 mg/m ³
nivågränsvärde (NVG) (ppm)	10 ppm
kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	90 mg/m ³
kortidsvärde (KTV) (ppm)	20 ppm
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
WEL TWA (mg/m ³)	101 mg/m ³
WEL TWA (ppm)	23 ppm
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (mg/m ³)	44 mg/m ³
VME (ppm)	10 ppm
VLE(mg/m ³)	176 mg/m ³
VLE (ppm)	40 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains:

Gants. EN 374

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables. EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT MOTO BARD AHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: Jaune.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7,5 – 9
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: -35 °C
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,065 – 1,075 g/cm ³ (20°C)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Etincelles. Eau, humidité. Gel.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT MOTO BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT MOTO BARDAHL

ETA CLP (voie orale)	993,462 mg/kg de poids corporel
----------------------	---------------------------------

éthylène-glycol (107-21-1)

DL50 orale rat	7712 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	3500 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2,5 mg/l

Potassium 2-ethylhexanoate (3164-85-0)

DL50 orale rat	2043 mg/kg
DL50 cutanée rat	< 2000 mg/kg

trisodium 5-hydroxy-1-(4-sulphophenyl)-4-(4-sulphophenylazo)pyrazole-3-carboxylate (1934-21-0)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
----------------	--------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 7,5 – 9
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH: 7,5 – 9
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

éthylène-glycol (107-21-1)

NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	1000 mg/kg de poids corporel
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	1000 mg/kg de poids corporel

Potassium 2-ethylhexanoate (3164-85-0)

NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	1000 mg/kg de poids corporel
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	1000 mg/kg de poids corporel

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

éthylène-glycol (107-21-1)

NOAEL (oral, rat)	200 mg/kg de poids corporel
-------------------	-----------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par ingestion).

Potassium 2-ethylhexanoate (3164-85-0)

NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	180 – 205 mg/kg de poids corporel souris
---	--

LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT MOTO BARD AHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)	180 – 205 mg/kg de poids corporel souris
--	--

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

éthylène-glycol (107-21-1)

CL50 poisson 1	72860 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 6500 mg/l
NOEC chronique poisson	15380 mg/l
NOEC chronique algues	8590 mg/l

Potassium 2-ethylhexanoate (3164-85-0)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l <i>Oryzias latipes</i>
CE50 Daphnie 1	106 mg/l <i>Daphnia magna</i>
EC50 72h algae 1	49,3 mg/l <i>Desmodesmus subspicatus</i>

12.2. Persistance et dégradabilité

éthylène-glycol (107-21-1)

Biodégradation	90 % (méthode OCDE 301D)
----------------	--------------------------

Potassium 2-ethylhexanoate (3164-85-0)

Biodégradation	99 %
----------------	------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

éthylène-glycol (107-21-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	-1,36
--	-------

Potassium 2-ethylhexanoate (3164-85-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	2,96
--	------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT MOTO BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.
Indications complémentaires	: Vider complètement les emballages avant élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ecologie - déchets	: Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 07 07 01* - eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses 07 06 01* - eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT MOTO BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

- Restrictions professionnelles : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG)
Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG)
- Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
- Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

- SZW- liste des substances cancérigènes : Aucun des composants n'est listé
- SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
- NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
- NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
- NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

- Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci
Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et de l'élimination

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.